



Extrait de délibération

Identifiant
2022-04-03

Bureau syndical 4 avril 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi quatre avril à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 29 mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal,	BRESCIA Nathalie RIMBEAU Jean-Pierre
Membres :	AYRAULT Bérengère, BIRE Ludovic, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BACLE Jérôme,

Réalisation d'un emprunt à court terme « prêt attente de subventions »

Afin de faire face au décalage entre l'attribution des crédits des subventions validées (Fonds européens, Etat et Région) et leurs réceptions, il vous est proposé de souscrire un emprunt à court terme permettant une avance de trésorerie en attente de ces subventions.

Le Crédit agricole nous a fait la proposition suivante :

* Montant du financement : 150 000 €

* Durée : 2 ans

* Modalités :

- Mise en place du financement sous réserve des justificatifs des subventions
- Possibilité de remboursement du capital à terme échu et à tout moment sans indemnités, lors de la perception des subventions,
- Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de l'accord de signature et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
- Affectation budgétaire : les intérêts sont compatibles en section de fonctionnement au compte « Frais financiers » de la collectivité par contre le capital est inscrit en section d'investissement au compte « Emprunts ».

* Taux en vigueur au 04/04/2022 :

Montant	Durées en mois	Taux	Remboursement	Echéance constante	Dernière échéance	Coût global
150 000 €	24	0,52 %	Trimestriel	195 €	150 195 €	151 560 €

* Frais de dossier : 0,15% du montant avec un minimum de 150 € soit 225 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

* Parts sociales : néant.

Le Bureau syndical décide d'accepter cette proposition de prêt et d'autoriser le Président à signer l'offre avec le Crédit Agricole.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD